

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'EXPOSE DES MOTIFS DE LA 15^E RESOLUTION SOUMISE A VOTRE ASSEMBLEE GENERALE

En vue de l'Assemblée générale du 4 juin 2025, Air France-KLM souhaite préciser les éléments suivants relatifs à la 15^e résolution portant sur l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de cet exercice à M. Benjamin Smith, Directeur général.

Le Conseil d'administration a décidé d'activer la clause d'ajustement telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 5 juin 2024 dans le cadre de la politique de rémunération 2024 afin de tenir compte des effets négatifs des Jeux Olympiques (« JO ») sur le *current operating income* et sur l'*adjusted free cash flow*.

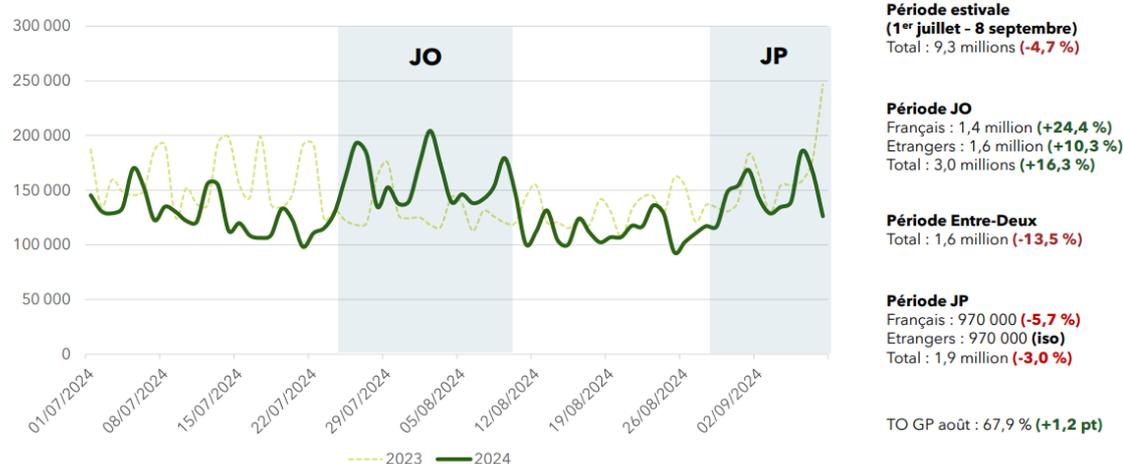
Cette clause prévoyait la possibilité pour le Conseil d'ajuster un ou plusieurs des paramètres attachés aux critères de performance en cas de circonstances exceptionnelles, et ayant des conséquences **significatives et imprévisibles** sur le Groupe au moment de l'approbation de la politique de rémunération.

En l'espèce, un comportement particulièrement significatif et inédit d'évitement de Paris a été observé sur les marchés internationaux à l'occasion des JO. Les volumes de voyages au départ de Paris vers d'autres destinations ont été également inférieurs à la moyenne habituelle de la période juin-août, les résidents Français semblant reporter leurs vacances, notamment pour profiter de la période des JO, ou envisager des options de voyage alternatives, avec un report sur d'autres modes de transport. Contrairement à d'autres marchés comme l'Angleterre, la France est un marché de réservations tardives, de sorte qu'il nous était difficile d'anticiper l'ampleur de l'effet d'évitement avant le mois de juin, nos avions ayant tendance à se remplir majoritairement à l'approche des dates de départ.

Ce bilan a été documenté par l'office du tourisme de Paris : https://events.parisinfo.com/adherents/Reunion_adh%C3%A9rents_Bilan_des_jeux.pdf

BILAN DE L'ÉTÉ 2024

Arrivées touristiques en IdF sur l'été 2024 (1^{er} juillet - 8 septembre)



En 2024, bien qu'ayant été anticipé par le Groupe après avoir analysé l'évolution du trafic aérien lors des éditions précédentes des JO, dont ceux de Londres en 2012, l'effet d'évitement lié aux JO, a été accru du fait de circonstances exceptionnelles. En effet, les conflits armés dans le monde (notamment en Ukraine), ont contribué à créer un sentiment global d'insécurité, renforcé par la crainte d'attentats terroristes ciblant les JO. L'instabilité gouvernementale en France liée à la dissolution du parlement a également généré un attentisme notable de la part des Français.

Dans ce cadre, le Comité de rémunération a souhaité rémunérer de façon proportionnelle et mesurée les progrès opérationnels de 2024, qui ont notamment permis une amélioration de la marge opérationnelle à 5.1%. Le comité de rémunération et le conseil d'administration ont donc estimé que le pouvoir discrétionnaire devait être exercé à la hausse pour refléter la performance exécutive et les réalisations de la société sous la direction du Directeur Général.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer la clause d'ajustement dans les conditions précisées dans le Document d'enregistrement universel 2024 à la section 2.5.2.2 (b) – page 133.
